

Protection International et Germain Rukuki enfin réunis, quatre mois après sa victoire judiciaire

En célébrant la liberté retrouvée de notre ami, PI souhaite exprimer sa plus profonde gratitude à toutes les personnes et organisations qui nous ont soutenus dans notre plaidoyer pour la libération du défenseur burundais des droits humains.

[Bruxelles, 22 octobre 2021] – Quatre mois après la victoire judiciaire de Germain Rukuki, Protection International est heureux de rencontrer le défenseur burundais des droits humains et de célébrer la liberté retrouvée de notre ami.

Au moment de son arrestation en 2017, Germain Rukuki était un employé de l'Association des Juristes Catholiques du Burundi (AJCB) dans le cadre d'un projet conjoint entre Protection International et l'AJCB. En 2015, Germain avait reçu une formation de Protection International sur la gestion de la protection des défenseur·e·s des droits humains dans le cadre d'un ancien partenariat avec l'ACAT-Burundi, avant que celle-ci ne soit fermée par le gouvernement burundais.

« Germain a été constamment dans nos esprits et nos cœurs, car son arrestation et son emprisonnement ont été une expérience incroyablement douloureuse pour nous toutes ces dernières années, » a déclaré Alice Nah, présidente du Conseil d'administration mondial de Protection International. « Nous avons suivi de près l'évolution de son cas et nous avons fait de notre mieux pour plaider en faveur de sa libération. »

Nous ne pouvons exprimer par des mots la joie que nous ressentons à l'idée qu'il soit désormais un homme libre, et qu'il vive en sécurité en Belgique. En 2018, Germain a été injustement condamné à 32 ans de prison, l'une des plus longues peines jamais infligées à un·e défenseur·edes droits humains burundais·e. Sa détention et sa condamnation à

environ trois décennies de prison ont arraché Germain à sa femme et à ses jeunes enfants. Cette réunification a toujours été une priorité pour Protection International, et elle aura lieu beaucoup plus tôt que prévu.

Protection International souhaite exprimer sa plus profonde gratitude à toutes les personnes et organisations qui, au cours des quatre dernières années, ont contribué avec leurs actions cruciales à la libération de Germain Rukuki. Dès son arrestation en juillet 2017 jusqu'à sa libération en juin 2021, beaucoup de personnes ont plaidé sans relâche pour sa libération. Sans ces efforts collectifs, Germain ne serait peut-être pas aussi libre qu'il l'est aujourd'hui.

« La libération de Germain envoie un signal fort à tou-s-tes les défenseur-e-s au Burundi et sur le continent africain. Défendre les droits humains est une cause juste. Le travail des défenseurs des droits humains est précieux, et ils-elles ont le droit de défendre les droits humains, » ajoute Alice Nah.

Son parcours illustre aussi clairement comment le travail acharné pour libérer les défenseur-e-s injustement emprisonné-e-s, qui est un effort collectif en soi, fait partie d'un travail collectif unique et indispensable pour protéger les défenseur-e-s des droits humains.

Son verdict est une avancée positive pour le pays, mais il ne faut pas oublier le sort des autres défenseur-e-s des droits humains emprisonné-e-s : que ce qui a été fait pour lui, soit fait aussi en faveur d'autres victimes sans voix. À chaque fois qu'une personne innocente, un militant-e innocent-e, est libéré-e, le droit de jouir des droits fondamentaux resurgit au Burundi et dans toute l'Afrique.